



Arrêté du 19 avril 1988

Arrêté relatif à la liste des espèces végétales protégées en région Poitou-Charentes complétant la liste nationale

J.O du 10/05/1988

Le ministre de l'agriculture, le ministre des affaires sociales et de l'emploi, le ministre délégué auprès du ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports, chargé de l'environnement, et le secrétaire d'Etat à la mer,

Vu la loi n° 76-629 du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature, notamment ses articles 3 et 4 ;

Vu le décret n°77-1295 du 25 novembre 1977, pris pour son application et concernant la protection de la flore et de la faune sauvages du patrimoine naturel français ;

Vu l'arrêté du 20 janvier 1982 modifié relatif à la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire national ;

Vu l'avis du Conseil national de la protection de la nature,

Arrêtent :

Article 1^{er}.

Afin de prévenir la disparition d'espèces végétales menacées et de permettre la conservation des biotopes correspondants, sont interdits, en tout temps, sur le territoire de la région Poitou-Charentes, la destruction, la coupe, la mutilation, l'arrachage, la cueillette ou l'enlèvement, le colportage, l'utilisation, la mise en vente, la vente ou l'achat de tout ou partie des spécimens sauvages des espèces ci-après énumérées.

Toutefois, les interdictions de destruction, de coupe, de mutilation et d'arrachage, ne sont pas applicables aux opérations d'exploitation courante des fonds ruraux sur les parcelles habituellement cultivées.

BRYOPHYTES

Bryum neodamense Itzig.
Cephaloziella dentata (Rad.) Mig.
Cephaloziella elachista (Jack.) Schiff.
Crossidium aberrans Holz. et Bartr.
Fissidens rivularis (Spr.) B.S.G.
Lophozia capitata (Hook.) Mac.
Marchesinia mackaii (Hook.) S. Gray
Oxymitra paleacea Bisch.
Sematophyllum substrumulosum (Hamp.) Britt.
Weissia multicapsularis (Sm.) Mitt.

*En vigueur, version du 19 avril 1988
JO du 10 mai 1988*



PTÉRIDOPHYTES

Asplenium billotii F.W. Schultz	Doradille de Billot
Asplenium forziense Le Grand	Doradille du Forez
Asplenium marinum L.	Doradille marin

PHANÉROGAMES ANGIOSPERMES

1. Monocotylédones

Aira elegantissima Schur	Canche élégante
Althenia filiformis	Petit Althénie filiforme
Asparagus maritimus (L.) Mill.	Asperge maritime
Asparagus officinalis L. ssp. prostratus (Dumort.) Corb.	Asperge prostrée
Avellinia michelii (Savi) Parl.	Fétuque d'Avellino
Brachypodium distachyon (L.) Beauv.	Brachypode à deux épis
Carex brizoides L.	Laîche fausse-brize
Carex lasiocarpa Ehrh.	Laîche filiforme
Carex strigosa Hudson	Laîche à épis grêles
Carex umbrosa Host ssp. umbrosa	Laîche ombreuse
Crypsis aculeata (L.) Aiton	Crypside piquant
Crypsis alopecuroides (Piller et Mitterp.) Schrader	Crypside faux-vulpin
Dactylorhiza elata (Poiret) Soo ssp. sesquipedalis (Willd.) Soo	Orchis élevé
Epipactis atrorubens (Hoffm.) Besser	Epipactis rouge sombre
Epipactis microphylla (Ehrh.) Swartz	Epipactis à petites feuilles
Epipactis muelleri Godfery	Epipactis de Mueller
Epipactis phyllanthes G.E. Sm.	Helléborine à fleurs vertes
Eriophorum latifolium Hoppe	Linaigrette à larges feuilles
Festuca paniculata (L.) Schinz & Thell. ssp. spadicea (L.) Litard.	Fétuque en panicule
Gladiolus illyricus Koch	Glaïeul d'Illyrie
Gymnadenia odoratissima (L.) L.C.M. Richard	Orchis odorant
Iris spuria L. ssp. maritima P. Fourn.	Iris maritime
Juncus striatus Schousboe ex E.H.F. Mayer	Jonc strié
Lilium martagon L.	Lis martagon
Limodorum abortivum (L.) Swartz var. trabutianum (Batt.) Rouy	Limodore occidental
Luronium natans (L.) Rafin.	Flûteau nageant
Milium vernale Bieb. ssp. Scabrum L.C.M. Richard	Millet de printemps
Muscari botryoides (L.) Miller	Muscari botryoïde
Muscari lelievrei Boreau	Muscari de Lelièvre



Narcissus poeticus L. ssp. poeticus L.	Narcisse des poètes
Ophrys lutea (Gouan) Cav. ssp. murbeckii (Fleischm.) Soo	Ophrys jaune
Orchis laxiflora Lam. ssp. palustris (Jacq.) Bonnier & Layens	Orchis des marais
Orchis simia Lam.	Orchis singe
Pancreaticum maritimum L.	Lis de mer
Paris quadrifolia L.	Parisette à quatre feuilles
Rhynchospora alba (L.) Vahl	Rhynchospore blanc
Rhynchospora fusca (L.) Aiton fil.	Rhynchospore brun
Romulea columnae Sebastiani & Mauri ssp. columnae.	Romulée à petites fleurs
Scirpus pungens Vahl	Souchet piquant
Serapias cordigera L.	Sérapias en cœur
Serapias vomeracea (Burm.) Briq. ssp. vomeracea	Sérapias en soc
Stipa pennata L.	Plumet
Stratiotes aloïdes L.	Aloès d'eau
Triglochin palustris L.	Troscart des marais
Zostera marina L.	Zostère marine
2. Dicotylédones	
Aconitum napellus L.	Aconit napel
Aconitum vulparia Reichenb.	Aconit tue-loups
Ajuga occidentalis Br. Bl.	Bugle occidental
Alyssum montanum L.	Alysson des montagnes
Anagallis minima E.H.L. Krowse	Centenille
Anemone ranunculoïdes L. ssp. ranunculoïdes	Anémone fausse-renoncule
Arabis glabra (L.) Bernh.	Arabelle glabre
Arctostaphylos uva-ursi (L.) Sprengel	Raisin d'ours
Argyrolobium zanonii (Turra) P.W. Ball	Argyrolobe de Linné
Bellis pappulosa Boissier	Pâquerette pappuleuse
Blackstonia perfoliata Hudson s.s.p. serotina Volmann	Centauree jaune tardive
Brassica oleracea L. ssp. oleracea	Chou
Cardamine bulbifera (L.) Crantz	Cardamine à bulbilles
Cardamine heptaphylla (Vil.) O.E. Schultz	Dentaire pennée
Centaurea triumfetti All.	Centauree de Trionfetti
Cerastium dubium (Bast.) O. Schwartz	Céraiste douteux
Cistus laurifolius L.	Ciste à feuilles de laurier
Cochlearia anglica L.	Cranson d'Angleterre
Convolvulus lineatus L.	Liseron à rayures parallèles
Dipsacus pilosus L.	Cardère poilu
Doronicum pardalianches L.	Doronic panthère
Echium plantagineum L.	Vipérine à feuilles de plantain
Erucastrum nasturtiifolium O.E. Schulz	Fausse roquette à feuilles de cresson
Galium boreale L.	Gaillet boréal



Galium glaucum L.	Gaillet glauque
Geranium tuberosum L.	Géranium tubéreux
Globularia valentina Willk.	Globulaire de Valence
Helianthemum canum (L.) Baumg. ssp. canum.	Hélianthème de chiens
Hymenolobus procumbens Nutt.	Hutchinsie couchée
Hypericum linarifolium Vahl	Millepertuis à feuilles de lin
Hypochaeris maculata L.	Porcelle à feuilles tachées
Hyssopus officinalis L. ssp. canescens Briq.	Hyssope blanchâtre
Inula helvetica Weber	Inule de Suisse
Lathyrus palustris L. ssp. palustris.	Gesse des marais
Leucanthemum graminifolium (L.) Lam.	Leucanthème à feuilles de graminées
Linaria arenaria D.C.	Linaire des sables
Linum austriacum L. ssp. collinum Nyman.	Lin d'Autriche
Myrica gale L.	Piment royale
Neastostema apulum M. Johnston	Grémil d'Apulie
Nymphoïdes peltata (S.G. Gmelin) O. Kuntze	Limnanthème faux nénuphar
Ononis reclinata L.	Bugrane à fleurs pendantes
Onosma fastigiata Br. Bl. ssp. atlantica Br. Bl.	Orcanette atlantique
Otanthus maritimus (L.) Hoffm. et Link	Diotis blanc
Pallenis spinosa Cass. ssp. spinosa	Pallénis épineux
Pedicularis palustris L. ssp. palustris L.	Pédiculaire des marais
Peucedanum alsaticum L.	Peucédan d'Alsace
Peucedanum officinale L. ssp. officinale	Peucédan officinal
Phillyrea angustifolia L.	Alavert à feuilles étroites
Phillyrea latifolia L.	Alavert à feuilles larges
Pisum sativum L. ssp. elatius	Ascherson et Graebn. Pois élevé
Potentilla palustris (L.) Scop.	Potentille des marais
Pulsatilla rubra (Lam.) Delarbre ssp. rubra	Pulsatille rouge
Pulsatilla vulgaris Miller ssp. vulgaris	Pulsatille vulgaire
Pyrola chlorantha Swartz	Pyrole à fleurs verdâtres
Ranunculus gramineus L.	Renoncule à feuilles de graminée
Ranunculus hololeucos Lloyd	Renoncule blanche
Ranunculus trilobus Desf.	Renoncule trilobée
Rhamnus saxatilis Jacq. ssp. saxatilis	Nerprun des rochers
Rhus coriaria L.	Sumac des corroyeurs
Rumex maritimus L.	Patience maritime
Rumex palustris Sm.	Patience des marais
Scorpiurus muricatus L.	Chenillette à fruits portant des pointes
Scorzonera hirsuta L.	Scorsonère à feuilles poilues
Scrophularia scorodonia L.	Scrofulaire à feuilles de germandrée
Sedum sediforme (Jacq.)	Pau Orpin élevé
Sedum villosum L.	Orpin velu
Sideritis hyssopifolia L. ssp. guillonii (Timb. Lagr.)	Rouy Crapaudine de Guillon
Silene laeta A. Br.	Silène vert tendre
Silene portensis L.	Silène de Porto



Silene vulgaris Bor. ssp. maritima var. bastardii	Silène de Bastard
Sisymbrella aspera (L.) Spach ssp. aspera	Cresson âpre
Sisymbrium austriacum Jacq. ssp. chrysanthum (Jord.) Rouy et Fouc.	Roquette d'Autriche
Spiraea hypericifolia L. ssp. Obovata (Waldst. et K. ex Willd.) Dostal	Spirée à feuilles de millepertuis
Stachys heraclea All.	Epiaire d'Héraclée
Stachelina dubia L.	Stéhéline douteuse
Thesium divaricatum Jan ex Mert. et Koch	Thésium divariqué
Trifolium bocconeii Savi	Trèfle de Boccone
Trifolium stellatum L.	Trèfle étoilé
Trigonella gladiata Steven	Trigonelle armée
Trigonella monspeliaca L.	Trigonelle de Montpellier
Vicia cassubica L.	Vesce de Cassubie
Vicia narbonensis L.	Vesce de Narbonne
Viola pumila Chaix	Petite violette

Article 2.

Afin de prévenir sa disparition et de permettre la conservation de son biotope, sont interdits, en tout temps, sur le territoire du département de la Vienne, la destruction, la coupe, la mutilation, l'arrachage, la cueillette ou l'enlèvement, le colportage, l'utilisation, la mise en vente, la vente ou l'achat de tout ou partie des spécimens sauvages de l'espèce :

Carex arenaria L.	Laîche des sables
-------------------	-------------------

Article 3.

Le directeur de la protection de la nature, le directeur général de l'alimentation, le directeur de la pharmacie et du médicament et le directeur des pêches maritimes et des cultures marines sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Le ministre des affaires sociales et de l'emploi, Pour le ministre et par délégation : Par empêchement du directeur de la pharmacie et du médicament : Le chef de service, J.-L. KEENE	Le secrétaire d'Etat à la mer, Pour le secrétaire d'Etat et par délégation : Le directeur des pêches maritimes et des cultures marines, J.-Y. HAMON	Le ministre délégué auprès du ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports, chargé de l'environnement, Pour le ministre et par délégation : Le directeur de protection de la nature, F. LETOURNEUX	Le ministre de l'agriculture, Pour le ministre et par délégation : Le directeur général de l'alimentation, A. CHAVAROT
--	--	--	---